

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2025

Convocation 03.07.2025

Affichage à la porte de la mairie 03.07.2025

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Excusés/absents : 3

Procurations : 2

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le sept du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le trois juillet deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans la salle du conseil à la mairie, sous la présidence de Madame Martine CHAUVIN, Maire.

Présents : Martine CHAUVIN, Didier PETIT, Gwénaëlle SALMON, Yann SUAOU, Agnès GESLIN, Daniel ONILLON, Jacques GUEGNARD, Dominique BEAUDOUIN, Sandra GAULTIER, Christine JOUET, Mélanie MARTINEAU, Xavier POULAIN,

Excusés : Sandra NOEL qui a donné pouvoir à Mélanie MARTINEAU

Mathieu BERTRAND qui a donné pouvoir à Yann SUAOU

Absent : Paul TRESMONTAN

Secrétaire : Yann SUAOU

ORDRE DU JOUR :

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2- Approbation de compte-rendu de séance du 02 juin 2025
- 3- FINANCES : demande d'admission en non-valeur de redevances irrécouvrables
- 4- FINANCES : décision modificative n°1 (pour 1 €)
- 5- PLAN-GUIDE : retour sur la réunion de démarrage du 24/06/2025 et calendrier
- 6- PLU : calendrier du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables)
- 7- URBANISME : DIA pour les parcelles AD 220, 964 et 966 suite à la délégation du droit de préemption du Département pour les ENS (Espaces Naturels Sensibles)
- 8- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 963 et 1062
- 9- URBANISME : DIA pour les parcelles AB 47 et 48
- 10- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 962, 1056 et 1063
- 11- URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1063 et 1064
- 12- URBANISME : acquisition d'un chemin piétonnier
- 13- VOIRIE : dénomination de rues pour le Lotissement de Bel Air
- 14- TRAVERSEE DU BOURG : retour sur l'inauguration sur la 1^{ère} tranche de travaux
- 15- TRAVERSEE DU BOURG : information sur les réunions pour la phase 2 avec plan de circulation, aux acteurs économiques et aux habitants
- 16- TRAVERSEE DU BOURG tranche 2 : convention tripartite d'autorisation de travaux, d'entretien et financière avec le Département et la CCLLA
- 17- CCLLA : état de situation sur la Commission d'Indemnisation à l'Amiable
- 18- CCLLA : information sur le projet de piste cyclable n°10 Beaulieu/St Lambert du Lattay
- 19- CCLLA : « comprendre et agir ensemble demain » : réunion ouverte à tout public, à la suite des temps réservés aux élus
- 20- EDUCATION : validation des orientations du Projet Education du Territoire 2025-2028 / plan mercredi
- 21- EDUCATION : renouvellement des contrats fournisseurs pour la restauration scolaire

- 22- EDUCATION : inscription de l'école publique pour l'application E.primo
- 23- APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE : compte-rendu de la réunion des présidents d'associations
- 24- PREVENTION : canicule et incendie
- 25- RESSOURCES HUMAINES : poste comptabilité, remplacement du poste de catégorie C en catégorie B
- 26- RESSOURCES HUMAINES : mise à jour du DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels)
- 27- Compte-rendu des commissions communales
- 28- Questions diverses

1 – Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de désigner, secrétaire de séance : Yann SUAU. Approbation à l'unanimité.

2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 02/06/2025

Rapporteur : Martine Chauvin, Maire

N'ayant pas eu de remarque, Madame le Maire propose un vote à main levée, pour l'approbation du compte-rendu. Après en avoir délibéré à la majorité, les membres du Conseil Municipal l'ont approuvé.

Votants : 14

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstentions : 2 Sandra NOËL - Martine CHAUVIN car absentes lors de cette séance

Pour : 12

3- FINANCES : admission en non-valeur de redevances irrécouvrables (DCM 2025-61)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT informe les membres du Conseil Municipal que le comptable public a saisi la commune le 19/06/2025 pour des créances de cantine de 2021 pour un montant de 3.65 €. Au vu du montant, il propose d'accepter l'admission en non-valeur.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la majorité approuvent cette admission pour 3.65 €.

Votants : 14

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

4- FINANCES : décision modificative N°1 pour 1 € (DCM 2025-62)

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Didier PETIT informe les membres du Conseil Municipal de la demande de la DGFIP, pour prendre une décision modificative pour 1€. En effet, dans la maquette budgétaire, on avait voulu ouvrir la ligne comme en 2024 pour 1€ au compte 775, compte qui sert pour des cessions immobilières. Or, réglementairement cela se fait au fur et à mesure de la comptabilité. Il convient donc de retirer 1€ au compte 21 351 pour équilibrer le budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'**unanimité (14 voix)**, acceptent cette décision modificative et signent les documents nécessaires à cette décision.

5- Plan-Guide retour sur la réunion de démarrage du 24/06/2025 et calendrier

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'aménagement

Une première réunion de lancement a eu lieu le 04/06/2025 avec Alter et les prestataires choisis : Résonance et Roussel/Langlois.

Cette mission se déroulera en trois parties :

Etudes et diagnostics

Proposition de scénarios

Fiches actions avec un choix décidé en conseil municipal.

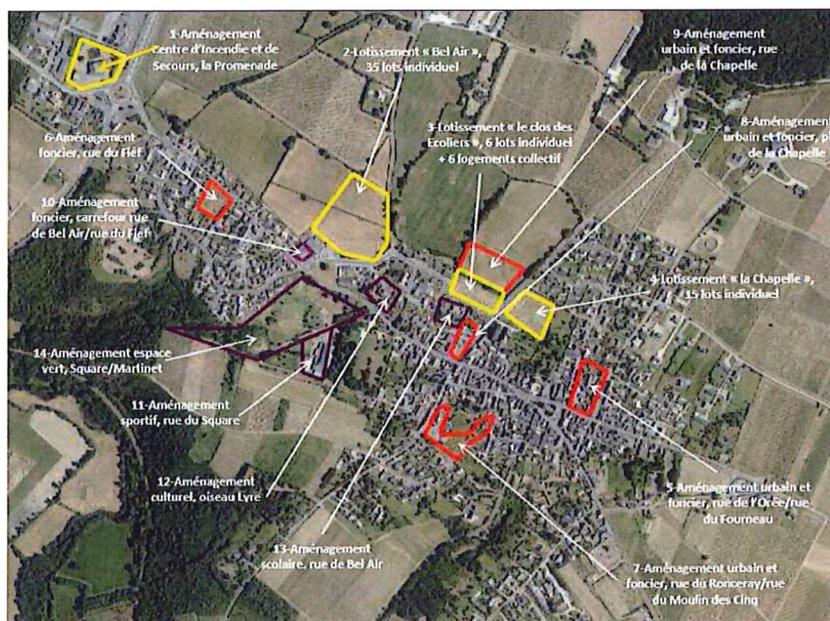
Pour le planning, il est prévu :

Une balade urbaine qui aura lieu le 28/08/2025 de 18h à 20h. Elle est ouverte à tous. Elle se fera en deux groupes pour une visite sur les sites prévus. Cela servira de base de travail pour préparer les études et permettre d'entendre les envies, les usages des habitants.

Une réunion de travail le 14/10/2025 : retour sur le diagnostic issu de la balade urbaine.

Une réunion de travail le 08/12/2025 : présentation de différents scénarios sur les sites retenus.

Yann SUAU présente la carte communale avec tous les sites retenus par les élus :



Sur le plan en jaune, sont répertoriées les parcelles sur lesquelles il y a déjà des permis d'aménagement. En violet, ce sont les zones avec des équipements publics déjà existants et en rouge les zones pour lesquelles une réflexion d'aménagement urbain est à mener.

Concernant, la balade urbaine, une communication sera réalisée via Intra Muros, des flyers dans les commerces, des affiches sur les panneaux de la commune.

Il est demandé de s'inscrire par mail à mairie@beaulieu-sur-layon.fr pour faciliter l'organisation de cette balade. Il est demandé aux personnes intéressées par cette démarche de s'engager à participer également aux deux réunions suivantes.

Mélanie MARTINEAU se questionne sur cette obligation n'étant pas disponibles pour les 2.

Yann SUAU souhaite un certain engagement et évoque la difficulté de ne pas pouvoir, non plus, accueillir tous les habitants.

Martine CHAUVIN retient qu'il serait « préférable » de pouvoir assister aux deux rendez-vous.

6 – PLU : calendrier du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'Aménagement

Yann SUAU fait un point d'avancement sur les différentes réunions qui se sont tenues à ce jour sur la révision générale du PLU :

- Phase diagnostic : 4 réunions
- Phase de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) : 2 réunions. La prochaine réunion est prévue en octobre avec les PPA (Personnes Publiques Associées) que la commune doit obligatoirement consulter.
- Phase de zonage : 1 réunion

Il explique que suite à ce point d'avancement, le calendrier de réalisation du PLU a été revu et le vote d'approbation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) se déroulera désormais après les prochaines élections municipales de mars 2026.

Deux points ont amené à prendre cette décision :

- Le calendrier de la période pré-électorale nous limite sur les réunions publiques à compter du 1^{er} septembre jusqu'aux élections municipales,
- Dans le PADD la commune doit indiquer ses orientations et notamment l'extension des différentes zones urbaine, économique. L'extension de l'Actiparc fait débat et il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion à ce sujet.

La prochaine réunion de travail aura lieu le 23/09/2025 pour continuer à travailler sur les futurs zonages.

7 – URBANISME : DIA pour les parcelles AD 220, 964 et 966 (DCM 2025-63)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'Aménagement

Yann SUAU présente le dossier remis par le Département. Les trois parcelles AD 220,964 et 966 se situent en bas du chemin de Martinet, sur des terrains en bordure du Layon. Toutefois, ces parcelles sont dans une zone classée en Espaces Naturels Sensibles, dans laquelle le Département a délégué le droit de préemption à la commune.

Etant donné que nous n'avons pas de projet communal sur ces trois parcelles, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles AD 220, 964 et 966.

8 – URBANISME : DIA pour les parcelles AE 963 et 1062 (DCM 2025-64)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'Aménagement

Yann SUAU présente la DIA N°049 022 25 A 0014 reçue pour les parcelles AE 963 et 1062.

Nous avons également reçu la DIA N°049022 25 0016 et N°049022 25 0017 concernant les parcelles cadastrées section AE n° 963, 962, 1056, 1062, 1063 et 1064 pour une superficie totale de 1026 m² située dans le périmètre du dispositif de portage foncier départemental conventionné avec Alter Public en janvier 2024.

Pour rappel, cet outil qu'est le portage foncier a été mis en place en 2024 sur ce périmètre dans un contexte où après plus de 10 années de paralysie foncière nous pouvons désormais envisager la possibilité de penser l'aménagement et le développement de notre commune.

Cette prise de conscience, nous a amenés à mettre en place des outils nous permettant de penser et de maîtriser cet aménagement et ce développement. A ce titre, nous avons donc mandaté Alter en février 2025 pour écrire un plan-guide avec des scénarios d'aménagement cohérent à moyen et long terme sur une quinzaine de sites étant susceptibles de structurer le développement et l'aménagement de la commune.

Le périmètre rue de l'orée/rue du fourneau fait partie des sites identifiés en raison de la présence d'un certain nombre d'habitations vacantes permettant d'envisager une réhabilitation foncière sur cet îlot.

Actuellement, sur cet îlot, nous sommes dans l'attente d'un scénario d'aménagement chiffré pour décider d'engager financièrement la commune dans ce projet. L'obtention de ce document nous permettra de voir si un scénario d'aménagement financièrement équilibré est envisageable sur cet îlot. Or les premiers résultats de l'étude de faisabilité ne sont pas attendus avant 6 à 8 mois. Aussi, dans l'attente des conclusions du plan-guide, il nous paraît plus prudent de ne pas procéder à des acquisitions foncières sur le secteur rue de l'orée/rue du fourneau.

A ce titre, nous proposons de ne pas exercer notre droit de préemption pour les DIA que nous examinons ce soir.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles AE 963 et 1062.

9 – URBANISME : DIA pour les parcelles AB 47 et 48 (DCM 2025-65)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'Aménagement

Yann SUAU présente la DIA n°049 022 25 A 0015 pour les parcelles AB 47 et 48 au 17 route de Rochefort au Breuil. La commune n'a pas de projet sur ces parcelles et il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles AB 47 et 48.

10 – URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1063 AE 962 AE 1056 (DCM 2025-66)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'Aménagement

Yann SUAU présente la DIA n°049 022 25 A 0016 pour le 4 Rue du Fourneau pour les parcelles AE 1056, 1063 et 962. Au vu de l'explication transmise pour la DIA n° 049 022 25 A 0014, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles AE 1056, 1063 et 962.

11 – URBANISME : DIA pour les parcelles AE 1063 et AE 1064 (DCM 2025-67)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'Aménagement

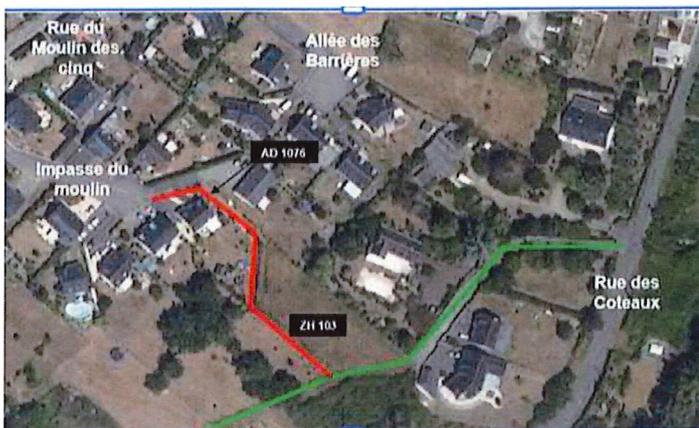
Yann SUAU présente la DIA n°049 022 25 A 0017 pour le 4 Rue du Fourneau pour les parcelles AE 1063, 1064. Au vu de l'explication transmise pour la DIA n° 049 022 25 A 0014, il est proposé de ne pas préempter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix), ne souhaitent pas préempter les parcelles AE 1063 et 1064.

12 – URBANISME : Acquisition d'un chemin piétonnier (DCM 2025-68)

Rapporteur : Yann SUAU, Adjoint à l'Aménagement

Il y a un an la commune avait reçu une demande de DIA pour des parcelles situées entre l'impasse du Moulin et la rue des Côteaux. Après réflexion de la commission aménagement, il avait été proposé au Conseil Municipal de réaliser un cheminement piétonnier entre les deux rues et avait délibéré pour faire un bornage de ce chemin piétonnier. Celui-ci a été réalisé.



L'acquisition est de 500€ à laquelle il faudra ajouter les frais de notaire à la charge de la commune. Pour la commune, cela permet de désenclaver l'impasse du Moulin pour les piétons.

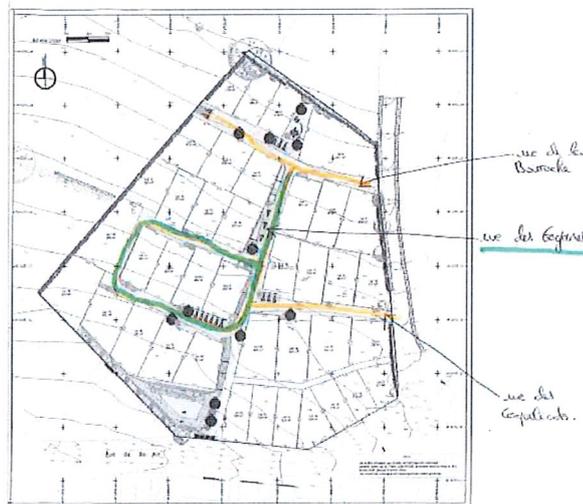
Martine CHAUVIN remercie la vigilance de la commission pour avoir saisi cette opportunité et permis ainsi de faire cette acquisition.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (14 voix), valident l'acquisition de cette parcelle pour 500 € ainsi que la prise en charge des frais de notaire et autorise le Maire ou un Adjoint à prévoir les crédits nécessaires et à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

13 – VOIRIE : dénomination de rues dans le lotissement de Bel Air (DCM 2025-69)

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la Voirie, Bâtiments, Espaces Verts

Suite à la demande de l'aménageur du lotissement de Bel Air, la commission voirie a réfléchi à des noms de rues pour le lotissement de Bel air. Au regard des espèces de fleurs qui étaient présentes dans les champs auparavant, il a été proposé la dénomination suivante : rue de la bourrache, rue des goganes et rue des coquelicots. Aucun chemin sur la commune n'étant identifié, sauf celui du chemin des Ecoliers emprunté pour l'accès à l'école Louis Froger, il en est de même pour ce lotissement.



Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité (14 voix) la proposition de la commission et autorise le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à cette décision.

14 – TRAVERSEE DU BOURG : retour sur l'inauguration de la 1^{ère} tranche de travaux

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la Voirie, Bâtiments, Espaces Verts

L'inauguration de la première tranche de travaux de la traversée du bourg s'est déroulée le samedi 14 juin en présence de Monsieur le Préfet, l'Architecte des Bâtiments de France, deux conseillers départementaux, le vice-président de la voirie à la CCLLA, le responsable du Secteur 3, le bureau d'études Pragma, l'agence 7 lieux paysage et urbanisme, le commandant de Gendarmerie, les élus et des habitants de la commune.

Monsieur le Préfet a souligné la réussite des travaux qu'il a traduit par un aménagement qualitatif des lieux répondant d'abord aux besoins de sécurité. Il a pu apprécier également la réduction des nuisances sonores car les discours ont pu avoir lieu alors même que les véhicules circulaient. Il a souligné aussi l'aspect écologique avec la création de noues, servant à recueillir et évacuer les eaux de ruissellement. Chacun s'est exprimé sur la qualité du travail partenarial.

15 – TRAVERSEE DU BOURG : information sur les réunions de la phase 2 avec présentation du plan de circulation, aux acteurs économiques et aux habitants

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la Voirie, Bâtiments, Espaces Verts

Pour la phase 2 de la traversée du bourg, une réunion de présentation s'est déroulée le 03/07 en présence de 14 commerçants. Tous les commerçants, les viticulteurs et les propriétaires de gîtes impactés par le futur chantier avaient été invités.

Le technicien de Pragma y a présenté en toute transparence le phasage ainsi que les déviations envisagées lorsqu'il y aura les travaux d'assainissement.

Pour le bureau d'études, les déviations seront validées après avoir été testées par les bus pour la giration.

Une réunion publique **est fixée le mercredi 10 septembre à 19h salle St-Louis.**

La communication sera effectuée via des affiches et IntraMuros.

L'entreprise a été retenue et notifiée. Il s'agit de TPPL.

Christine JOUET a entendu que les viticulteurs ne pourront pas passer par les déviations prévues.

Didier PETIT souligne que les matériels des vigneron ne sont pas très larges. La machine pour vendanger est plutôt en hauteur. Sandra GAULTIER confirme ce point de vue.

Jacques GUEGNARD indique que la pratique des tests se fait sur de gros engins.

Martine CHAUVIN informe que ces questionnements seront étudiés lors de la réunion technique.

La réunion avec les commerçants a été constructive et bien en amont des travaux.

16 – TRAVERSEE DU BOURG : tranche 2 – convention tripartite d'autorisation de travaux, entretien et financière avec le Département, la CCLLA et la commune (DCM 2025-70)

Rapporteur : Gwénaëlle SALMON, Adjointe à la Voirie, Bâtiments, Espaces Verts

Gwénaëlle SALMON présente la convention tripartite entre le Département, la CCLLA et la Commune pour la tranche 2 de la traversée de bourg. Le Département autorise les travaux sur la route départementale ainsi que l'entretien. Il versera une subvention à hauteur de 43 555.44 €, correspondant au coût moyen de travaux que le Département aurait payé, sur la base d'une réfection de couche de roulement, s'il l'avait réalisé. Le versement se fera au bénéficiaire de la compétence voirie : la CCLLA pour le compte de la commune. Cette somme sera payée en deux fois, une au début des travaux et l'autre à la fin de travaux.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité (14 voix)**, valident la convention et autorisent le Maire ou un Adjoint à la signer, ainsi que tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

17 – CCLLA : état de la situation sur la Commission d'Indemnisation à l'Amiable

Rapporteur : Jacques GUEGNARD, Conseiller délégué

Jacques GUEGNARD présente la démarche du groupe de travail communautaire qui a travaillé sur la proposition de fonctionnement de la CIA Commission d'Indemnisation à l'Amiable (CIA).

Son rôle serait d'examiner la recevabilité des demandes d'indemnisation et d'évaluer l'existence du préjudice, afin de calculer, en fonction de critères, une indemnisation à l'amiable.

Cette commission intercommunale serait composée de 7 membres : 4 membres du bureau communautaire, 1 élu de la commune concernée, 1 membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie et 1 membre de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. A titre consultatif, un expert-comptable extérieur à la CCLLA formaliserait un rapport qui sera présenté à la CIA.

La commission ferait une analyse des dossiers, mais c'est bien le conseil communautaire qui trancherait sur l'attribution de l'indemnisation.

Un règlement intérieur précisera les dispositions réglementaires à savoir le périmètre du chantier concerné, les dates de dépôts des dossiers, leurs contenus, les délais d'instruction, le nombre de votes pour entériner un avis.

Des critères d'éligibilité ont été établis, notamment sur les types de commerces concernés et non concernés ainsi que les activités exercées, l'antériorité du commerce par rapport aux travaux, le bâti et son emplacement géographique, et enfin le critère économique.

Le préjudice, pour être indemnisable, devra être actuel, certain, direct, spécial et anormal. Le dossier d'indemnisation devra apporter les causes sur les éléments qui ont causé la baisse significative du chiffre d'affaires.

Une baisse significative correspondrait à une baisse moyenne de chiffre d'affaires supérieure ou égale à 15% pendant 3 mois consécutifs minimum et basée sur les trois dernières années. Ce pourcentage a été établi à partir de la jurisprudence. La plupart du temps, les chiffres sont regardés sur la marge brute, il a semblé plus pertinent de prendre en compte les chiffres sur la marge variable (si moins de frais, moins de dépenses également).

Le calcul de l'indemnisation est ainsi prévu :

Chiffre d'affaires CA perdu MOINS charges variables qui auraient dû être engagées pour réaliser ce CA PLUS frais supplémentaires spécifiques supportés du fait du dommage MOINS frais de structure éventuellement réduits du fait des dommages.

Le commerçant qui s'estime en droit de demander, s'adresserait alors au maître d'ouvrage en présentant un dossier bien étayé afin que la commission puisse rendre un avis au maître d'ouvrage, lequel verra la suite à donner au dossier. Si l'avis de la commission est suivi, une transaction est signée entre la collectivité et le commerçant. En cas de refus, le demandeur peut saisir le Tribunal Administratif.

La prise en charge du préjudice économique serait assurée par le maître d'ouvrage. Pour les eaux pluviales c'est la commune, pour les eaux usées c'est la CCLLA, en cas de co-maîtrise d'ouvrage, les frais seraient proratisés. Le principe est : le décideur est le payeur. Jacques GUEGNARD souligne qu'il conviendra donc, dans le budget communal, d'inscrire une ligne pour la prise en compte de cette potentielle indemnisation.

Martine CHAUVIN indique que lors de la présentation en bureau communautaire, si le dossier était acquis pour le Président et les Vice-Présidents, plusieurs communes ont exprimé leur réticence à signer le CIA. Certaines considèrent ne pas mesurer suffisamment les risques financiers pour leur commune, d'autres communes propriétaires de locaux commerciaux utilisent le levier de suspension de loyers. Au vu de toutes les remarques, le Président a souhaité une tendance des communes avant de passer ce sujet en Conseil communautaire. Un élu a suggéré que seules les communes volontaires puissent en bénéficier avec l'appui de la CCLLA dans le champ de ses compétences. Par souci d'équité entre les commerces des différentes communes, le Président n'y est pas favorable. Lors du bureau du 16/09, chaque commune devra s'être positionnée pour envisager le vote ou pas en Conseil communautaire.

Jacques GUEGNARD s'interroge sur l'opportunité de la majorité pour le vote.

Martine CHAUVIN indique qu'elle n'a pas l'information sur le type de majorité requise. Sur la possibilité d'utiliser la CIA selon le choix des communes, les services de la CCLLA étudient la faisabilité juridique. Des communes n'ont pas de conseil municipal en juillet et août, d'où le report en septembre.

Yann SUAU précise que cette CIA couvre des travaux d'intérêt général et qu'à ce titre tous les acteurs de la commune sont susceptibles de subir un préjudice sans que cela nécessite une indemnisation, considérant qu'à terme ces travaux permettront à chacun des acteurs de profiter d'une plus-value dans leur activité. Une indemnisation devient nécessaire uniquement lorsque le préjudice des travaux met en péril l'existence même d'un acteur. A ce titre la jurisprudence du tribunal administratif octroie une indemnisation à partir de 30 à 40% de perte de chiffre d'affaires. Le seuil de 15% semble plus correspondre à un principe d'indemnisation assurantiel, principe qui ne s'applique pas à notre situation.

Gwénaëlle SALMON trouve aussi que 15% est certes une perte pour un commerce, mais cela lui semble peu.

Martine CHAUVIN souligne qu'il y a une notion de marge brute, différente de la perte de chiffre d'affaires.

Yann Suau souligne cependant que la marge brute est un calcul qui découle du chiffre d'affaires.

Christine JOUET s'interroge sur l'aide aux commerçants pour la phase 1 et la phase 2.

Martine CHAUVIN rappelle, qu'à chaque réunion, il a été précisé que la CIA n'est pas possible pour la phase 1 et que Yann SUAU avait bien indiqué aux commerçants que leur droit était de faire appel auprès du tribunal. C'est bien pour cela que la commune a demandé à monter la CIA, afin de sortir de ce rapport de type contentieux avec nos commerçants.

Gwénaëlle SALMON demande à partir de quand la CIA est applicable, à partir du moment où la délibération est prise. Elle suppose que si la décision était prise en septembre, avec des travaux débutant fin septembre, il serait possible de l'utiliser.

Didier PETIT souligne que nous n'avons pas eu de réponse sur le type de vote requis. D'autres communes qui ont subi des travaux, ont souligné en bureau communautaire, que les travaux avaient permis aux commerçants de faire plus de chiffres d'affaires.

Martine CHAUVIN souligne qu'elle est déçue par cet à priori des communes. Comme d'autres élus, à Beaulieu, nous avons été touchés par les propos tenus par les commerçants impactés. Parallèlement, la commune de Beaulieu a fait preuve de solidarité avec les autres communes, dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier. Le principe de solidarité est prévu dans le PFF pour les communes en difficulté. La solidarité ne peut aller que dans un sens.

Jacques GUEGNARD précise que lorsque les commerces disparaissent, c'est la commune qui prend le relais et bien souvent cela coûte plus cher à la collectivité.

Yann SUAU propose de suggérer au groupe de travail communautaire, la possibilité d'un système d'adhésion au dispositif de CIA uniquement pour les communes qui le souhaitent. Cela permettrait ainsi de répondre aux besoins des communes en fonction de leur souhait.

Jacques GUEGNARD précise qu'il n'aime pas une Communauté de Communes à la carte. Nous avons eu le même souci pour le PLU. Dès que l'intérêt pécunier est mis en jeu, les communes les plus frileuses ne sont pas présentes. Les élus belloquois pourraient se réinterroger sur le partage lors du Pacte Fiscal et Financier.

Xavier POULAIN s'interroge pourquoi des communes non concernées par des commerces ou des travaux ne sont pas favorables.

Didier PETIT précise que la commune ne peut aller contre la commission CIA.

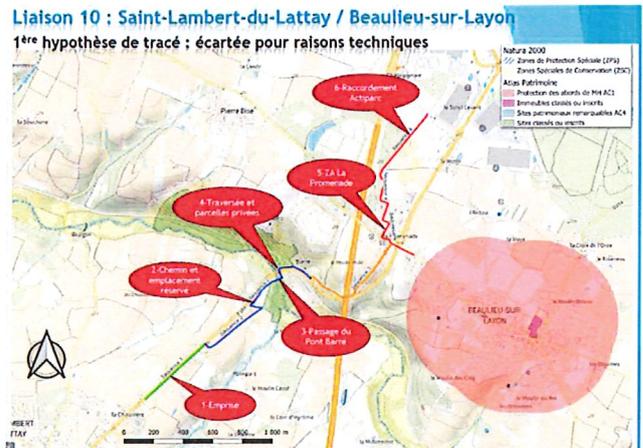
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité (14 voix)**, valident la proposition d'instauration de la CIA avec les modalités proposées ci-dessous, ils demandent cependant que soit proposée la possibilité pour les communes qui le souhaitent de s'inscrire au dispositif. Ils se questionnent sur les modalités de délibération en termes de majorité d'un point de vue juridique.

18 – CCLLA : information sur le projet de piste cyclable n°10 Beaulieu/st Lambert du Lattay

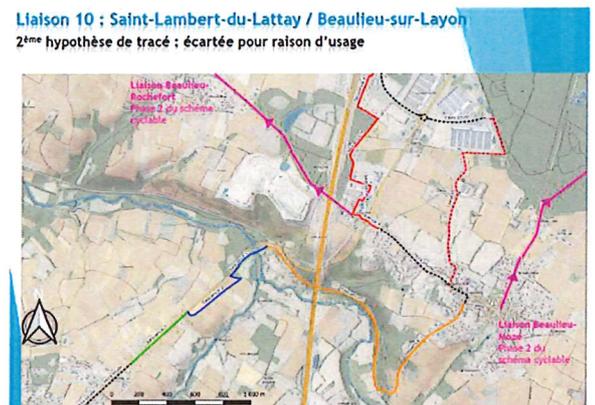
Rapporteur : Jacques GUEGNARD, conseiller délégué

Jacques GUEGNARD rappelle le projet de piste cyclable n°10 Beaulieu/St Lambert du Lattay.

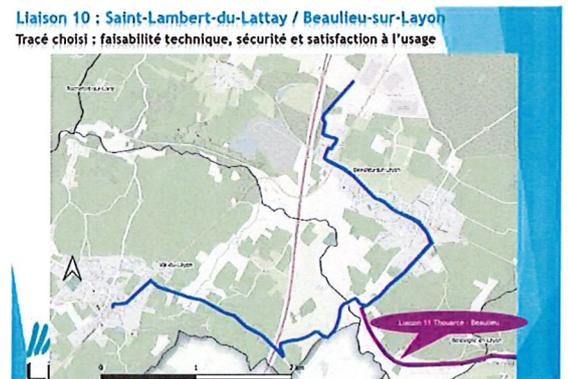
La première hypothèse de travail passait par Pont Barré, elle a été écartée pour des raisons techniques. Peu d'études avaient été réalisées en amont sur la possibilité d'emprunter Pont Barré. Et l'Architecte des Bâtiments de France s'y était opposée.



La seconde hypothèse de tracé a également été écartée pour raison d'usage. En effet, l'itinéraire de gauche quand on vient de St Lambert est dangereux. L'association Changeons de Braquet avait été invitée lors de la première réunion, et l'association avait validé cette remarque.



Afin de trouver un consensus une réunion s'est tenue le 02/07 avec 7 ou 8 personnes. Les objectifs de cette rencontre étaient multiples : trouver un tracé en accord avec les deux communes concernées, et qui soit conforme aux attentes des usagers. Ce tracé doit assurer la connexion entre la commune St Lambert, l'Actiparc et le bourg de Beaulieu. Il doit être techniquement réalisable et s'appuyer sur des expertises techniques et d'usages. Pour accompagner les élus dans cette réflexion, étaient présents l'association « Changeons de braquet » et le bureau d'études Ligéis (maître d'œuvre).



A cette réunion, un troisième tracé a fait consensus, cependant le tracé doit être validé par le Département.

Ce tracé utiliserait une voie départementale fréquentée, mais nous sommes en deçà du seuil de 1000 véhicules/jour (500 véhicules/jour pour Beaulieu).

Daniel ONILLON fait remarquer que le flux est toutefois concentré lors de l'embauche et de la débauche, même s'il n'atteint pas quotidiennement le seuil de 1000 véhicules.

Il a été proposé de mutualiser la rue du Moulin du Roy pour la piste 10 et la 11.

Il est proposé de prendre la rue du Moulin du Roy en montant, mais pas en descendant. La pente de la rue du Moulin du Roy est plus courte que celle de la rue des Côteaux. La Rue des Côteaux est plus utilisée que la rue du Moulin du Roy.

Martine CHAUVIN indique qu'il a été convenu d'une réunion pour échanger à ce sujet avec les riverains de la ligne et la rue du Moulin du Roy, **le jeudi 25 septembre à 18h30 à la Salle St Louis**.
L'invitation sera adressée par boîtage.

Jacques GUEGNARD souligne que cette nouvelle proposition a fait l'unanimité des personnes présentes à la réunion.

Daniel ONILLON est réservé sur la proposition.

Martine CHAUVIN répond que l'association Changeons de Braquet est plus à l'aise avec cette proposition qui lui paraît moins dangereuse que de passer par Pont Barré.

19 – CCLLA : « Comprendre et agir ensemble demain »

Martine CHAUVIN présente l'invitation ouverte à tous, habitants, futurs élus, afin de comprendre ce qu'est la Communauté de communes, en quoi la commune et la CCLLA sont imbriquées au regard de leurs compétences. Ce sera l'occasion de penser le projet de demain au regard des grandes tendances de la société.

Rendez-vous le mercredi 09 juillet de 19h à 21h au pôle culturel de Faye d'Anjou.

20 – EDUCATION : validation des orientations du Projet d'Education du Territoire 2025/2028 – plan du mercredi (DCM 2025-71)

Rapporteur : Agnès GESLIN, Adjointe à l'Education

Agnès GESLIN précise ce qu'est un Projet Educatif du Territoire. Il est conçu dans l'intérêt de l'enfant pour coordonner les actions de l'ensemble des acteurs. Il faut conventionner un PEDT avec l'Etat pour pouvoir ouvrir des droits aux financements. La coordination du PEDT – plan mercredi est aujourd'hui assurée par le Centre Socioculturel dans le cadre de la mission de coopération de la Convention Territoriale Globale (CTG).

La validation de l'ensemble du PEDT est prévue en septembre, la signature des conventions en automne 2025.

Chaque conseil municipal du micro-territoire doit commencer par la validation des 4 orientations :

- 1- **Pour les enfants et les jeunes, habitants du territoire des Côteaux du Layon :**
favoriser le bien-être, l'inclusion et la participation active des enfants et des jeunes à travers des projets collectifs adaptés à la diversité de leurs besoins, de leurs âges et de leurs environnements de vie.
- 2- **Pour l'enfant, le jeune et sa famille :** cooéduquer et soutenir la fonction parentale
Soutenir les parents dans leur rôle éducatif en valorisant la fonction parentale tout en tenant compte de la diversité des situations et des besoins.
- 3- **La posture des acteurs :** développer ses compétences et l'interconnaissance
Renforcer la posture professionnelle des encadrants, pour une meilleure cohérence et qualité des actions éducatives.
- 4- **Le pilotage du PEDT-plan du mercredi :** le faire vivre au quotidien
Assurer une gouvernance partagée, dynamique et cohérente pour le territoire.

Yann SUAU fait une remarque d'ordre général sur ce projet éducatif, tout en précisant que n'ayant pas participé à ces travaux, il ne remet en aucun cas la qualité des travaux de ce projet. Ce projet éducatif se concentre uniquement sur le bien-être de l'enfant autour des notions d'inclusivité et de diversité. Il manque un volet important en termes d'éducation qui est la transmission de valeurs, l'exigence et l'autorité. Normalement un projet éducatif fonctionne avec ces deux volets.

Yann SUAU précise que cette remarque ne remet pas en cause le travail opérationnel des personnes qui travaillent sur le terrain avec dévouement et compétence, mais s'adresse aux grandes institutions chargées d'organiser le travail éducatif qui oublient bien souvent le volet exigence et autorité.

Yann SUAU ajoute que les travaux de la semaine sans écran, n'apparaissent pas dans le projet d'éducation. Or, en raison de la prise de conscience de ce sujet grâce à cette initiative, la limitation des écrans dans tous les projets éducatifs devrait être prise en compte.

Pour ces raisons, il s'abstiendra sur ce vote.

Didier PETIT précise que ce sont les grands axes. Le dossier va être ensuite adressé à Jeunesse et Sports, la CAF, l'Education Nationale. Des plans d'actions vont ensuite concrétiser ces orientations.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à la majorité, valident la proposition de la commission éducation, sur les quatre orientations proposées pour le PEDT et autorisent le Maire ou un Adjoint à signer tous les documents nécessaires à la mise en application de cette délibération.

Votants : 14

Votes répartis ainsi :

Contre : 0 Abstention : 1 – Yann SUAU pour les raisons évoquées précédemment

Pour : 13

<p>21 – EDUCATION : renouvellement des contrats avec les fournisseurs pour la restauration scolaire (DCM 2025-72)</p>
--

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN informe que la commune a repris contact avec les fournisseurs actuels de la restauration scolaire.

Les fournisseurs sont tous d'accord pour reprendre les contrats ainsi que le programme de livraisons. Les contrats indiquaient des tarifs minimum et maximum, il est proposé une augmentation de 2% pour tous, comme cela a été appliqué pour les tarifs communaux.

Il est proposé de valider le principe de ces contrats. Lors du conseil municipal du mois de septembre, les contrats seront détaillés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à **l'unanimité (14 voix)**, valident la proposition telle que présentée et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les contrats avec les fournisseurs et prévoir les crédits nécessaires.

<p>22 – EDUCATION : inscription de l'école publique pour l'application E-primo (DCM 2025-73)</p>

Rapporteurs : Agnès GESLIN, Adjointe l'éducation et Didier PETIT, 1^{er} Adjoint

Agnès GESLIN présente la demande faite par le directeur de l'école Louis Froger lors du Conseil d'Ecole de s'inscrire à l'application E-Primo.

Didier PETIT complète en précisant que cette application a plusieurs niveaux :

-les parents peuvent échanger avec l'enseignant,

- les enfants peuvent communiquer au sein de la classe,
- le cahier de textes peut être en ligne également
- des partitions ou des chants peuvent être mis sur l'application pour les chorales.

Le coût est de 3€ par enfant.

Daniel ONILLON demande si toutes les familles sont égales devant le numérique.

Sandra GAULTIER évoque la conférence de la Semaine sans Ecran où une famille a souligné ne pas vouloir de téléphone. L'intervenant de cette conférence a été très intéressant et il est dommage du peu de présence des parents à celle-ci.

Didier PETIT souligne qu'ensuite c'est à chaque enseignant d'en faire bon usage. Aujourd'hui toutes les familles ont les moyens d'avoir un téléphone sur lequel elles ont accès à l'internet.

Yann SUAU indique en cohérence avec le point précédent sur les écrans, qu'il votera contre. Il souligne que l'utilisation des écrans dans l'apprentissage a un effet catastrophique sur l'éveil et le développement du cerveau des jeunes. Nous devons tous prendre conscience de la gravité de ce sujet sur la santé mentale et intellectuelle des enfants avec des conséquences à terme dévastatrices pour notre avenir. L'interdiction des écrans dans les écoles primaires et collèges devrait être une mesure de salubrité publique et nos dirigeants devraient urgemment en prendre conscience. Pour lui, il faut revenir à une éducation traditionnelle jusqu'au collège sur un support papier/crayon.

Didier PETIT indique qu'il a été montré dans les crèches, que les enfants de 0 à 3 ans, lorsqu'ils prennent un livre, veulent tourner les pages comme sur un écran. C'est à chacun d'en faire bon usage.

Pour Yann SUAU un enfant ne peut pas faire la distinction de ce qui est bon ou pas pour lui. Or les écrans ont un effet addictif sur les enfants bien malgré eux. Le rôle des adultes auprès des enfants pour prévenir ce type d'addiction est donc primordial. Il faut participer à prendre conscience du fléau du numérique, on sera tous gagnants ensuite.

Sandra GAULTIER a indiqué son étonnement d'apprendre lors de la conférence qu'il existe des nouveaux matériels de puériculture avec intégration d'écran.

Daniel ONILLON précise qu'il faut faire une distinction entre le numérique qui peut servir pour l'apprentissage et le numérique qui est pour les loisirs.

Christine JOUET indique que l'on ne pourrait utiliser l'application uniquement pour les parents et pas pour les enfants.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à la **majorité** ne valident par la proposition d'adhésion à l'abonnement E-Primo.

Votants : 14

Votes répartis ainsi :

Contre : 7

1-Dominique BEAUDOUIN précise qu'elle n'avait pas vu toutes les conséquences que cela peut apporter, et qu'au vu du nombre d'enfants à l'école Louis Froger le dialogue peut être facilité en direct

2-Gwénaëlle SALMON précise qu'elle n'aurait pas aimé que ses enfants aient ce type d'application pour échanger avec les enseignants,

3-Mélanie MARTINEAU précise que les jeunes passent déjà trop de temps devant les écrans

4-Sandra GAULTIER précise que pour les maternelles c'est trop tôt, mais que cette application pourrait être envisagée pour les CM2 afin de permettre un pas en avant vers le collège

5-Christine JOUET précise qu'elle est pour le papier et crayon

6-Martine CHAUVIN précise qu'elle vote contre mais propose un accès pour les CM2 afin de les amener doucement vers l'organisation en collège

7-Yann SUAU pour les raisons évoquées plus haut.

Abstention : 1 – Daniel ONILLON, au vu de sa remarque faite précédemment

Pour : 3 – Xavier POULAIN est pour, car il pense que c'est une application utilitaire, c'est aux parents de faire la loi pour la gestion du temps des enfants devant les écrans. Personnellement, il ne peut pas voir les instits, et cela lui permettrait de pouvoir échanger avec l'enseignant.

23 – APPUI A LA VIE ASSOCIATIVE : compte-rendu de la réunion des présidents d'associations

Rapporteur : Didier PETIT, 1^{er} adjoint

Didier PETIT informe qu'il a accueilli les associations avec Elodie agent d'accueil de la mairie, il a apprécié ne pas être seul.

Le constat c'est que les salles sont très demandées le soir. C'est la première année où il a fallu trouver des compromis pour toutes les associations, des changements ont pu se faire en direct. Ils remercient toutes les associations pour leur participation. Ainsi, même si ces salles ont des défauts, tel que le taux d'hydrométrie, elles sont utilisées.

Le planning d'occupation des salles sera affiché en septembre lorsqu'il sera définitif dans les deux salles.

24 – PREVENTION canicule et incendie

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique qu'au vu de l'été et au vu des températures récentes, le listing des personnes vulnérables a été mis à jour. Cependant, la mairie n'a pas eu beaucoup de nouveaux retours et invite les habitants à se faire connaître à la mairie ou a alerté sur des personnes qui seraient seules ou isolées.

La prévention canicule passe par du dialogue et de l'attention vis-à-vis des administrés. A cet effet, Martine CHAUVIN est passée visiter les personnes âgées de la Résidence Madeleine Charbonnier.

Concernant les feux de forêt, Martine CHAUVIN invite les Belloquois et Belloquoises à se tenir informés sur les accès en forêt en fonction des arrêtés préfectoraux. Normalement, à chaque nouvel arrêté, il faut faire un affichage, or, les arrêtés changent tous les deux ou trois jours. Une discussion est en cours avec les maires des communes limitrophes pour prendre un arrêté d'interdiction d'accès en forêt pour l'été. Il faut une vigilance de tous pour protéger l'environnement.

25 – RESSOURCES HUMAINES : poste de comptabilité remplacement du poste de catégorie C en catégorie B (DCM 2025-74)

Rapporteur : Martine CHAUVIN, le Maire

Martine CHAUVIN indique que dans le cadre du départ de la comptable, il a été procédé à un recrutement. La personne retenue est en catégorie B, il convient donc de fermer le poste d'adjoint administratif à temps complet pour ouvrir un poste de catégorie B, à temps non complet, soit 28h/semaine, à compter du 05/09/2025. La personne ne sera pas employée à plein temps comme la précédente, les retards ayant été résorbés.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité (14 votants), valident la proposition de fermeture de poste d'adjoint administratif et d'ouverture d'un poste de rédacteur à 80% du temps de travail, autorisent le Maire ou un Adjoint à prévoir les crédits nécessaires et à modifier le tableau des effectifs.

26 – RESSOURCES HUMAINES : mise à jour du Document Unique d’Evaluation des Risques Professionnels

Point non abordé

27 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- ✓ **Commission Aménagement et Développement du 30/06/2025 :**
Travail sur la piste cyclable évoqué précédemment
Pont Barré : continuité des travaux à aborder lors du Groupe de Réflexion du 10/07

- ✓ **Commission Education :**
Chantier Jeunes du 28 juillet au 1 août : les inscriptions ont eu lieu le 02/07, le chantier est complet
Préparation de l’organisation de la rentrée : travail de la commission sur la rentrée scolaire.
Départ d’agents : Nadine et June pour le périscolaire et Céline pour l’administratif, un temps convivial a été proposé avec l’ensemble des agents et des élus. Martine Chauvin remercie les agents concernés.
Nouveauté : inscription en juin avec une réunion dans l’Oiseau Lyre pour permettre de visiter les locaux en présence des membres de la commission

- ✓ **Commission Communication :**
Beaulieu Infos sortira mi-septembre.
Le P’tit Journal sortira en octobre, les bénévoles n’ayant pas finalisé le contenu du document.
Signalétique : l’entreprise a envoyé une proposition, la pose des panneaux se sera au fur et à mesure des travaux de traversée.
Rendez-vous totem : une réunion est prévue avec les commerçants le 09/09/2025 dans le cadre de leur rencontre habituelle.

- ✓ **Commission Voirie Bâtiments Espaces Verts :**
Prévention feux de forêts : des barrières bois ont été installées autour des points d’entrée de la forêt, des affiches « prévention feux de forêt » sont en place, et un affichage des arrêtés préfectoraux est fait régulièrement.
Oiseau Lyre : les travaux de la chaudière à granulés bois avancent bien.
Salle de sports : le chantier de l’éclairage leds est en cours comme convenu.

28 – Questions diverses

Félicitations à Enzo SECHET qui a reçu la médaille d’or Nationale dans la catégorie paysagiste.

Calendrier de toutes les réunions du 2nd semestre 2026 déposé dans toutes les bannettes des élus.
Liste des arrêtés pris par le maire depuis la dernière séance de conseil non transmise, elle le sera lors du projet conseil municipal.

Hommages et joies de Beaulieu.

Prochain conseil municipal le 01 septembre à 20h00 – participation de M Hardouin – analyse financière de la commune.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h44

